

REDACTION  
ET  
ADMINISTRATION:  
164 RUE SAINT-DENIS  
Téléphone: Est 0893

ABONNEMENTS PAR LA POSTE  
Canada \$2.50  
Étranger 3.50  
Six mois 1.25

Dir. M. Aegidius Pateux  
Bibliothèque St. Sulpice  
Montréal

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

# LE MATIN

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

1925  
SERA L'ANNEE DES BATAILLES  
ET DE LA VICTOIRE!

Journal d'avant-garde

Comment un régime politique prépare sa propre perte

## Le commencement de la débâcle

### La tyrannie libératrice est aux abois

"Quand, dit Cicéron, les Etats désespérés penchent vers leur ruine, on les voit recourir à des moyens extrêmes qui ne font qu'accélérer leur perte..."

Le Régime libératrice de Québec n'incline plus vers la ruine; il s'y précipite, il y tombe; le moindre mouvement qu'il tenterait pour se raccrocher ne peut qu'accélérer sa chute. Ce Régime libératrice s'écroule, victime d'une sorte d'auto-décomposition. Le temps, la fragilité des hommes et les circonstances politiques ont préparé l'effondrement: les moyens extrêmes auxquels le Régime recourt hâtent l'heure de l'ultime désastre. Le Régime est semblable à un mourant qui, ayant à sa portée un élixir de longue vie, doit expirer au moindre geste.

Jupiter, heureusement, veille, qui aveugle ceux qu'il veut perdre. Le désespéré aura recours au moyen extrême. Il s'agitira. Il tendra le bras vers l'élixir. Il est fichu!

Pourtant ce malade est riche; son entourage est puissant; les politiciens les plus retors se sont penchés sur sa couche; les gros journaux, grassement payés, essaient de créer autour de son lit comme une atmosphère de bonne santé, de sécurité. On ne s'y trompe pas. On sait qu'un seul geste, qu'un simple étouffement provoqué par un bit de poussière va marquer le moment de sa perte.

Pour qu'un Régime en soit rendu à un tel degré de faiblesse il faut une cause profonde. Il faut que dans l'âme inconsciente de la foule, une idée non exprimée peut-être, mais réelle, mais perceptible, mais évidente après réflexion, lui ait fait qu'à la place d'un sentiment d'abord vague, une idée forte, précise, surgisse dans le cerveau populaire. Et ce n'est pas tant, croyons-nous, la puissance des diverses oppositions qui ont eu à combattre le Régime qui nous gouverne à Québec depuis bientôt trente ans qui ont pu amener le vaste revirement auquel, à brève échéance, il faut s'attendre dans notre politique provinciale, ce ne sont pas tant, non plus, les rapines, les agiotages, les scandales, les impérities du Régime libératrice, ce n'est pas tant encore l'empoisonnement d'une race par un gouvernement qui provoque l'imminence d'une crise politique, ce ne sont pas tant ces choses que les multiples attentats — apparents ou déguisés — à la liberté, à l'industrie des individus, que les tentatives d'un régime aussi cupide que lâche de faire sévir les pouvoirs législatifs, judiciaires ou exécutifs contre la personne et même la fortune des citoyens qui ont permis de montrer leur dégoût pour une bande de traitres, d'incapables et de parasites politiques.

Nous parlons, notez-le, "d'attentats" et de "tentatives" car si nous pouvons, aujourd'hui ("plus qu'hier" et bien moins que demain) dénoncer, selon la vigoureuse expression de M. Olivar Asselin, "un personnel de forbans politiques", le temps n'est plus, Dieu merci, où l'on pouvait se plaindre en toutes lettres d'une "magistrature assouffie de prostitution..."

Oui, l'injustice et l'iniqité flagrantes, officielles du Régime ont amené dans le cœur et l'esprit de nos compatriotes un mépris sans mélange, une haine solide et agissante contre la clique oppressive de Québec.

Tandis que des pirates légaux ou illégaux — mais "rouges"! — volent à pleine main, trafiquent en pots-de-vin, vendent le pays à l'étranger, pillent les veuves et les orphelins, mentent, sifflent, corrompent et prostituent, l'on voit de petites gens, — mais "bleus"! — soupçonnées d'indélicatesses légères, de peccadilles, prendre le chemin du bagne; tandis que l'on voit de grosses légumes du pouvoir signer de faux "rapports publics pour couvrir leurs bévues criminelles qui coûtent des millions à la province, et moindre caissier distrait est traqué devant la justice; tandis que les favoris du Régime se lient impunément à tous les trafics honteux, le Régime n'a d'yeux — de gros yeux — que pour les faibles qui peuvent appartenir, même de loin, à l'autre camp; tandis que la Commission des Liqueurs vole et empoisonne la population, le Régime inflige des mille dollars d'amende à de pauvres femmes accusées d'avoir vendu un verre de bière quelconque; tandis que le Régime gève à même les deniers publics une presse védale qui ne recule devant aucune lâcheté, pas même l'attaque contre la vie privée, le Régime s'acharne, sous peine d'être ridicule à force d'être odieux, contre les journaux indépendants qui luttent, visière découverte et se battent loyalement sans jamais franchir le mur sacré des vies privées; tandis que les spadassins libératrices tirent à bout portant sur les électeurs "bleus", les oppositionnistes qui tentent de maintenir l'ordre sont arrêtés comme des assassins!

Vraiment depuis l'époque qui a précédé 1837, on n'a pas vu, chez nous, telle absence de vergogne, brutalité aussi monstrueuse, arbitraire plus éclatant.

Le Régime libératrice vient de jurer la perte du MATIN; son intention nous honore et décuple notre énergie.

Le Régime libératrice ne tentera pas de nous appliquer la loi monstrueuse, néfaste et arbitraire qu'il a fait adopter par sa députation servile; la clique de Québec s'est naguères aperçue que l'application de cette loi ne lui portait pas bonheur.

Seulement le Régime va tenter de saborder notre barque par mille et une tracasseries plus ou moins odieuses. Le Régime, qui n'a jamais craint le ridicule, s'enfoncera dans le grotesque.

mencer l'année 1925 qu'en réitérant nos accusations contre l'organisme meurtrier qui constitue la clef de voûte du Régime.

Nous disons que la Commission, la Komédie, la Kochonnerie des Liqueurs, la "grande expérience sociale", la loi chérie de M. Alexandre Taschereau, la loi à laquelle il a lié son sort politique et le sort de son gouvernement libératrice n'est qu'une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics, parce que:

- 1° Elle empoisonne délibérément le peuple dans un but de lucre;
- 2° Elle exige des prix tellement exorbitants en échange de médiocres marchandises qu'elle débite, que le coulage y régnait à l'état de principe;
- 3° Elle favorise un grand nombre de mauvaises marques au détriment d'excellents produits;
- 4° Elle encourage l'incapacité, la mauvaise foi, la mouchardise, le favoritisme, les actes illégaux;
- 5° Elle n'est qu'une arme — l'arme la plus infernale parce que plus secrète, plus sournoise, plus démoralisatrice — entre les mains du régime;
- 6° Elle subit le contrôle de puissants et louches syndicats qui dirigent en sous-mains les opérations commerciales du trust des boissons;
- 7° Elle falsifie ses rapports, tronque les documents publics, détourne et gaspille les profits qui devraient aller au trésor public.

Petite cause, grands effets! Autrefois la longueur d'un nez royal a changé l'histoire des peuples; un grain de sable dans la vessie de Cromwell a jadis influé sur les destinées de l'Angleterre, des piqures de moustiques ont déjà tué des milliers d'hommes sains; les cailloux du MATIN finiront par démantibuler un Régime libératrice que trente ans d'abus et d'iniqités, trente ans de pouvoir et de jouissances effrenées ont pourri jusqu'aux moelles.

Roger MAILLET.

### K-PITOYABLE ET K-BOCHE!

Nous venons de recevoir des Trois-Rivières, un exemplaire du "Flambeau", journal libéral, dont nous détachons les petites notes que voici:

LE K — Le K de notre confrère Roger Maillet, directeur du "Matin" de Montréal, est pitoyable. "Il pouvait être neuf heures et demi, vendredi matin, lorsque deux limiers de la Police Provinciale mirent enfin le grappin sur M. Roger Maillet. Ce contretemps empêche notre directeur d'écrire son article hebdomadaire sur les scandales de la Commission des Liqueurs."

Ce qui se trouve entre guillemets est emprunté au "Matin" même. Nous y avons bienveillamment ajouté les "K" que le rédacteur avait oublié d'insérer.

L'ARTICLE — Nous regrettons sincèrement que les lecteurs du "Matin" aient été privés de l'article hebdomadaire de son directeur.

Ce contretemps les prive d'une leçon d'orthographe en "K" majuscule et d'une tranche du vocabulaire bien fourni et colossal du tel directeur.

PAUL G.

Au fait, notre Confrère a peut-être raison... Nous n'aurions jamais dû recourir au simple K pour désigner les atrocités de la Commission. Car les boches, bien que passés maîtres dans l'art des poisons n'ont jamais songé à empoisonner leurs compatriotes; ils réservaient leurs produits aux ennemis de l'Allemagne. Mais à côté des boches il y a les super-boches qui sont nos maîtres de Québec. Nous continuerons donc à employer le K et le double K (qui est le KK) pour figurer, peindre et désigner les opérations d'une clique odieuse et meurtrière, une clique de super-boches dont le "Flambeau" et ses directeurs sont les valets.

E. PATÉ.

### SON "BON PLAISIR"

M. Taschereau permettra-t-il enfin à M. Cordeau de mettre à jour les livres et comptes, les vrais, de la Commission des Liqueurs? Et pour fournir à la députation un exemple de la pureté (D) des produits, révéler à la foule d'après laquelle est fabriquée l'immonde liqueur qu'elle vend sous le nom de "Scotch"?

LA MINERVE.

### Un changement

Dans les coulisses on se chuchote à l'oreille que notre premier-ministre va bientôt démissionner.

Son cabinet a une peur bleue de la session qui s'en vient, et la campagne contre sa législation surtout celle qui régit les opérations de la Commission des Liqueurs, lui donne fort à penser.

Les uns disent que M. Taschereau va donner sa démission. Les autres, que les chambres seront dissoutes avant la fin de la session et qu'il y aura des élections générales pour la province entre mars et mai.

Ce qui est certain c'est qu'il existe une véritable frousse dans le camp libéral.

X. Y.

### M. DU TREMBLAY NOMME CONSEILLER LEGISLATIF

Québec, 30. — Le gouvernement a nommé, ce matin, M. Pamphile Du Tremblay, conseiller législatif pour la division de Sorel que représentait M. Péroudeau.

On se souvient que M. Du Tremblay, député de Laurier-Outremont, s'était efforcé en faveur de Sir Lomer Gouin, lors des dernières élections générales.

Le siège de Salaberry est encore vacant. Il est occupé par M. Paul Gauthier à ce poste.



Le gros bonnet de la K. des L. qui prétend avoir "mis les journaux quotidiens dans sa poche" pourrait bien se tromper!.....

Il y a encore des honnêtes gens chez nous.

Petites explosions d'hypocrisie à l'enquête de la police..... ça passera.

Si les murs avaient des oreilles..... et une bouche, ils nous diraient que d'aucuns ont deux sortes d'opinions: une pour les amis, l'autre pour le peuple.....

Les voyages en automobile ne coûtent pas cher à certains "limiers" de la Police Provinciale.....

Les autos non plus, parfois.

M. Charles Lanctôt, fonctionnaire intègre et vertueux, vient d'adresser une proclamation à ses vaillants soldats de la garde prélectorale: Soldats, dit-il, je suis content de vous.....

Charley n'a jamais été difficile.

A preuve qu'il se contente des succès mirobolants de son département.

Après l'enquête sur la police municipale, il fera que les citoyens de Montréal demandent une grande enquête sur la police provinciale.

S'il faut dépenser tant d'argent pour extirper la gangrène, qu'on l'extirpe partout.

Autrement, n'est-ce pas, ce sera bientôt à recommencer.

M. Hushion a bien ri en entendant l'histoire des quatre "filles" enlevées à la pointe d'un revolver de carton.

Mais M. Jos. Archambault, en homme d'esprit (?), prenait chez "Bouillon" l'aventure au tragique.

Me Bertrand va recevoir des instructions très sévères de Québec.

Le Régime ne manifeste pas grand reconnaissance pour ceux qui lui démontrent la valeur de ses limiers.

Il n'y a qu'une chose de bleue chez le prince des assistants-constatables: le nez!.....

La force constabulaire est parfois d'une force! Non, mais d'une force!

A l'Université de Fouché, Charley est partisan du zèle.

Grand bien vous fasse, cher ami!

L'honorable J.-E. Caron, ministre et mouchard, va bavaver de plaisir à la compétence de M. A.-L. Gareau est reconnue par un grand journal.

C'est la première fois que l'Université de Montréal adopte un ministre qui se sent comme un enfant de seize ans.

Cette adoption apportera à l'Université beaucoup d'honneur et de popularité.

Cette chère Université va demander \$300,000 par année au gouvernement provincial et M. Perron vient de se faire adopter par elle!.....

Pur hasard! Pur hasard!

M. Alexandre Taschereau devient de plus en plus nerveux.....

Les monarches les plus aveugles ont parfois des visions assez nettes.

Se rend-il compte que personne, dans le parti libératrice, est prêt à se couler pour 50 ans en prenant sa succession?

Et que devient le très honorable P.-J. Paradis?

Pense-t-il toujours que la femme de Putiphar ne doit pas être soupçonnée?

Et ce délicieux Georges-Elie, l'homme à la cafée de quinze millions et aux rapports sincères, conseiller, toujours notre sympathique premier-ministre?

M. Georges Parent, le talentueux président du "Soleil", a-t-il envoyé son "petit bleu" à MM. Lanctôt, Taschereau et Cannon?

Et s'il l'a envoyé, a-t-il écrit son billet à la plume, à la machine ou au crayon?

Et s'il l'a écrit au crayon, a-t-il déguisé son écriture?

Et s'il n'a pas déguisé son écriture, a-t-il eu la présence d'esprit de faire photographier ce très précieux document qui méritait d'être sauvé.....

O l'harmonie libératrice!

O chefs des tribus libératrices, pouvez-vous vous regarder sans rire..... ou sans vous mordre?.....

La "Gazette", journal supposé sérieux, avale toutes les couleurs que le jeune Donovan, cet agent libératrice, à la fantaisie de lui faire avaler.....

### IL Y A DEJA LONGTEMPS QUE L'ON TIEN A SAVOIR POURQUOI LA CANAILLE HE-SITE LE PLUS SOUVENT A POURSUIVRE LE "MATIN"

La raison en est bien simple: L'article 325 du Code Criminel dit: "Nul ne commet une infraction en publiant des commentaires honnêtes et loyaux sur la conduite PUBLIQUE d'une personne qui prend part aux affaires PUBLIQUES..."

Lisez maintenant l'article 326: "Nul ne commet une infraction en publiant un... ou sans viser le but de CHERCHER DE BONNE FOI à faire remédier ou redresser un tort ou un grief personnel ou public par la personne qui a le DROIT, ou que celui qui publie cette diffamation croit avoir le DROIT, ou L'OBLIGATION d'y remédier ou de la redresser, s'il croit que la chose diffamatoire est VRAIE et si elle se rattache aux remèdes ou aux redressements qu'il cherche à obtenir et si cette publication n'exécède pas, ni par la manière dont elle est faite ni par sa portée, ce qui est raisonnablement suffisant dans les circonstances."

CES LOIS NE SONT POURTANT PAS MYSTERIEUSES!

### LA RAISON EN EST BIEN SIMPLE:

How have Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia gone about their liquor law adjustments? The authorities of these provinces have gone to the people. The political leaders in these other parts of Canada have answered "the demands of public opinion". They have not arrogated to themselves the right to impose their wills upon the people.

Not so with Mr. Taschereau and his advisers, coadjutors and legislative following. We have a recrudescence era of l'état c'est moi. And Mr. Cannon talks of "Tory" reaction! He is Mr. Taschereau's law associate.

Thus we see most clearly that the demands of public opinion were not answered in Quebec nor were they ascertained. Nor was the good of the nation — or province — safeguarded. We have instead deplorable autocracy. We have criminal adulteration and downright robbery.

It is little wonder, then, that Mr. Taschereau cast about for a kind of speech other than that of his own composition, or inspiration, or record, even if he seeks to cloak that alleged action with cynical jocosity, as we saw at the Windsor

LISEZ ET FAITES LIRE

LE MATIN  
LE JOURNAL LE PLUS COMBATTIF  
qui harcèle chaque semaine  
Les profiteurs, les politiciens véreux,  
les voleurs et les empoisonneurs,  
et tous les malfaiteurs publics.

EN VENTE PARTOUT, LE SAMEDI

### WHAT PRICE?---FOR TASCHEREAU'S SPEECH

We were "humorously" told by Premier Taschereau, as per the friendly Gazette, that he had selected a \$3 "American speech", offered him by a professional United States speech-writer, with which to entertain the Commercial Travellers at their annual banquet in Montreal.

That speech, he slyly observed, would fulfil his hope of rivaling Messrs. King and Meighen in their oratorical efforts. But, added this funny little man (for the nonce) from Quebec, Mr. Meighen's speech already delivered coincided in its make-up with the one the Premier had chosen. So Mr. Taschereau had perforce to make another.

Well, all we can say, after reading this jeu d'esprit, and reflecting on it, is that Mr. Taschereau is not much of a "chooser", having regard to some of the passages in the alleged \$3 speech. For instance, this passage occurred in the utterance which came with singular pertinency and good grace from the Federal Opposition leader:—

"Parliament is composed of those elected by the people, striving not only to represent the opinion of the people, but to put into effect laws which answer the demands of public opinion, and redound to the good of the nation."

How would that sound coming from the cynical lips of Mr. Taschereau? It would have been so malapropos, we feel, that, despite the presence of the festive season, when Peace and Good Will are widespread, we do not at all choose to let it pass unchallenged. There should be no "close season" for jokers of the description of our Premier; who make a mock of their transgressions and then try to place themselves thereby on a level with serious statesmen in whose company they find themselves.

"To put into effect laws, which answer the demands of public opinion and redound to the good of the nation." Let us dwell on that.

How would that democratic dictum sound from the lips of our Premier and Attorney-General? "Laws which answer the demands of public opinion!" Let us apply it to the present Quebec Liquor law and its working out. Is that law based on "public opinion"? Or on a vote of the people? No. The people of Quebec voted for the general use of light wines and beer, and a vendors' system was also instituted to safeguard the dispensing of spirits necessary in contingent circumstances. The law and system were thereafter arbitrarily repealed by a Taschereau-dominated legislature, and the present law of a government monopoly of wine and spirits was put in force.

Was the latter law, so enacted, expressed in the formal terms and "demands of public opinion"? Far from it. It was, on the contrary, an arbitrary exercise of partisan domination, without any such proper warrant as the alleged \$3 speech, delivered by Mr. Meighen, maintains.

Does the operation of this monopolistic law "redound to the good of the nation"? That question we well know is answered in an infinite variety of ways by the physical manifestation of law-breakers all about us, — better than by anything that we may pen here. The list is too long.

The defenders of Mr. Taschereau's peremptory act, will doubtless retort that since the liquor monopoly law, was enacted a general election has taken place. That his course has been endorsed. Admitted, in part. But in an electoral struggle as we had of last year, of scope embracing the whole policy of an Administration — held, too, under conditions which prevented a fair expression of public opinion in innumerable constituencies — that law was not properly, or sharply, called into question.

How much government whiskey and gin was used in that election — did it come from the non-profit-bearing store "W"? — will never be known. But we know that much was used. We have the testimony of the Conservative candidates in support of that statement.

How shall we adequately pass upon the foregoing words? Who spoke them? The Attorney-General of our good province. The enabling and motive power of all law in this province as the offences enumerated above are concerned.

But at the same time these offences were — are — committed within the range of Mr. Taschereau's official control, under the eyes, and even directions, of Mr. Taschereau's immediate subordinates; within the easy reach of his Montreal Crown Prosecutors, who doubtless will scan these words!

They have not stirred a finger. Why not? Mr. Taschereau gives not the word!

If Mr. R. L. Calder, K.C., were not such a persistent defender of the Taschereau administration on the hustings, and having regard to his high professions of preservation of equity in law and justice, we would at this moment congratulate him in throwing up the local Crown Prosecutors. We reserve that action on the principle of "wait and see".

Mr. Taschereau told us at the Commercial Men's dinner that he had rejected an American speech, tendered at the price of 2½ cents; it was too cheap. We would like to have the opportunity of seeing it, of comparing it, with what he really said. Could it be any "cheaper" than his own utterance, intrinsically and verbally? We don't believe it!

And while we proclaim our respect for the Law and for its machinery in principle, we cannot but take some credit for having set down here some called-for criticism of our Attorney-General, which we hope will make him deservedly look like a 2½ cent expounder!

Or to be slightly more generous, considering the amenity of the season, like 30 cents! We hope Mr. Taschereau will see the humor of that remark before his jovial mood evaporates.

And, so, here's a Happy New Year to all of us — as we win it!

BRENTON A. MACNAB.

Nous regrettons d'apprendre le décès de Madame J.-A. Gagnon, mère de M. J. Adhémar Gagnon, homme d'affaires et financier bien connu de la vieille capitale et vice-président de l'Association Conservatrice de Québec.

Le MATIN prie M. Gagnon d'agréer l'expression de ses plus vives sympathies.

Cachotteries

"Le parti libéral a déjà été un grand parti, aux jours de Papineau et de ses compagnons. Il y eut du sang versé pour obtenir que les comptes publics soient rendus au parlement. Mais le parti libéral de la province de Québec REFUSE DE LAISSER RENDRE LES COMPTES PUBLICS AU PARLEMENT, POUR CACHER LES OPERATIONS DE SA COMMISSION DES LIQUEURS."

Antoine Rivard, (à Saint-Henri, 7-12-24).

### Hotel Commercial Men's dinner.

Not so long since at a Reform Club function at the same hotel, he boasted of serving the people with the "pure wines of France". At the moment of utterance he was confronted with the evidence of forgery and fraud of his monopoly system, published in Le Matin.

What of the bogus White Tarragona, the Native Port, the Commission Scotch, the extortionate profits of the whole list of wines and spirits dealt in by his depots and the warehouse du-Pied-du-Courant? We have published all of these.

Regarding this sorrowful scandal and his own brazening out of the odium attached thereto, it is understandable that his own words might fail him, as he conceded, when facing reputable men of business.

But falling back upon his own ideas and resources, what did the Premier say? This— (Gazette report)

"Mr. Taschereau talked of the scourge of smuggling whether it was contraband silks, dental goods, tobacco etc. This practice had grown, and seriously menaced Canadian industry and commerce. "I ask the Federal authorities to work to stamp out this evil, and on behalf of the province of Quebec, I promise our most active co-operation," he said. "Put an end to this system." The Premier went on to urge the commercial travelers to help in this direction, so that public opinion would reach the point where a man would not buy a stolen automobile, or tobacco which did not have the Canadian excise stamps."

No \$3 speech this! What price? This utterance is just 100 per cent. pure of Taschereau-vian hypocrisy, cant and buncombe, improvised for his special audience. Why did he not invoke Messrs. King and Lapointe (Lapointe, minister of justice, if you please) to "stamp out" these evils: violation of the Federal Adulteration Act by his own liquor employees; to put an end to the system of selling trash, stuff, rotgut — poison! — not smuggled tobacco (as he named) — which DID, and do, HAVE the "stamps" of his own particular Liquor Commission on them; to end the fraud of a label and the contents of a bottle, which constitutes forgery, "on behalf of the province of Quebec!"

To put down the smuggling of silks, dental goods and tobacco, said this great proponent of Federal Law Observance, "I promise our most active cooperation; put an end to this system!"

How shall we adequately pass upon the foregoing words? Who spoke them? The Attorney-General of our good province. The enabling and motive power of all law in this province as the offences enumerated above are concerned.

But at the same time these offences were — are — committed within the range of Mr. Taschereau's official control, under the eyes, and even directions, of Mr. Taschereau's immediate subordinates; within the easy reach of his Montreal Crown Prosecutors, who doubtless will scan these words!

They have not stirred a finger. Why not? Mr. Taschereau gives not the word!

If Mr. R. L. Calder, K.C., were not such a persistent defender of the Taschereau administration on the hustings, and having regard to his high professions of preservation of equity in law and justice, we would at this moment congratulate him in throwing up the local Crown Prosecutors. We reserve that action on the principle of "wait and see".

Mr. Taschereau told us at the Commercial Men's dinner that he had rejected an American speech, tendered at the price of 2½ cents; it was too cheap. We would like to have the opportunity of seeing it, of comparing it, with what he really said. Could it be any "cheaper" than his own utterance, intrinsically and verbally? We don't believe it!

And while we proclaim our respect for the Law and for its machinery in principle, we cannot but take some credit for having set down here some called-for criticism of our Attorney-General, which we hope will make him deservedly look like a 2½ cent expounder!

Or to be slightly more generous, considering the amenity of the season, like 30 cents! We hope Mr. Taschereau will see the humor of that remark before his jovial mood evaporates.

And, so, here's a Happy New Year to all of us — as we win it!

BRENTON A. MACNAB.

### Nos Sympathies

Nous regrettons d'apprendre le décès de Madame J.-A. Gagnon, mère de M. J. Adhémar Gagnon, homme d'affaires et financier bien connu de la vieille capitale et vice-président de l'Association Conservatrice de Québec.

Le MATIN prie M. Gagnon d'agréer l'expression de ses plus vives sympathies.

Fortes augmentations à La Banque Royale du Canada

Les dépôts s'accroissent de plus de quarante millions au cours de l'année — Une plus-value de plus de trente-trois millions à la colonne des valeurs fédérales et municipales — Les profits se sont bien maintenus.

Une des caractéristiques intéressantes des rapports financiers publiés en ces derniers temps par nos grandes institutions canadiennes est bien l'excellente situation liquide qu'elles indiquent.

La Banque Royale, dans la situation actuelle, est dans une position particulièrement favorable pour prêter son concours aux industries du pays dès qu'elles en auront besoin.

Un peu plus de \$9,000,000 au cours de l'année et ils se totalisent à \$148,499,355 contre \$157,738,785.

La Banque Royale, dans la situation actuelle, est dans une position particulièrement favorable pour prêter son concours aux industries du pays dès qu'elles en auront besoin.

Un peu plus de \$9,000,000 au cours de l'année et ils se totalisent à \$148,499,355 contre \$157,738,785.

Table with 2 columns: 1924, 1923. Rows include Actif total, Actif liquide, Argent en mains, Dépôts, Prêts, Titres fédéraux et provinciaux, Titres municipaux canadiens et valeurs publiques, Valeurs ferroviaires et autres, Capital, Fonds de réserve.

LE DIRECTEUR DU "MATIN" EST ARRÊTÉ

Notre confrère, M. Roger Maillet, directeur du MATIN, vient d'être arrêté à Montréal par une tentative de voies de faits sur la personne d'un détective de la police provinciale, du nom de Danis, au cours de la campagne électorale de Saint-Antoine.

Dans son dernier numéro, le MATIN reproduit, sous forme de fac-similé de trois rapports journaliers des coupages des vins (Native Port). Ces rapports démontrent qu'on fait entrer dans la composition des Taragnes et du Native Port des ingrédients inconnus et dangereux.

M. Roger Maillet affirme que la dite Commission prend l'estomac des Canadiens pour un égout. Elle ne proteste pas davantage, ne fait pas arrêter l'accusateur, ne risque pas le moindre mot de démenti officiel ni même officieux.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

M. Roger Maillet affirme que la dite Commission prend l'estomac des Canadiens pour un égout. Elle ne proteste pas davantage, ne fait pas arrêter l'accusateur, ne risque pas le moindre mot de démenti officiel ni même officieux.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

Elle ne bouge pas devant les attaques et les accusations formidables. Elle se défend pas. Elle se borne à vendre ses boissons — alcool et vins — irréprochables (?) "ABSOLUMENT IRREPROCHABLES", et à encenser ses énormes recettes.

La Vérité sur la Conscription

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous voté le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

FARCEURS ET HABLEURS

Non seulement tous les députés libéraux de la province de Québec ont voté unanimement tout l'argent nécessaire à la mise en force de la loi de conscription, mais aussi, ils ont, sans une seule exception, voté le principe de la conscription, pendant que neuf députés conservateurs canadiens-français votaient contre le principe de la conscription.

C'est là un fait historique. Personne ne peut le nier de bonne foi. La preuve en est consignée dans les statuts de notre pays. Si quelqu'un vous dit que les députés libéraux de la province de Québec n'ont pas, le 5 juillet 1917, voté le principe de la conscription, ou il ne connaît pas son histoire, ou il ment effrontément.

Le 20 juin 1917, le notaire J.-A. Barrette, député de Berthier, proposait au projet de loi relatif au service militaire — bill 75, appelé communément loi de conscription — le sous-amendement suivant:

"Que tous les mots après le mot 'que' soient rayés et remplacés par les suivants: 'Ce bill ne soit pas en maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.'"

On sait que le renvoi d'un bill à six mois, signifie simplement la mort du bill. Le renvoi d'un bill à six mois veut dire sans phrases du principe même du bill. De fait, telle est la signification que l'on attachait alors et que l'on attache encore au sous-amendement Barrette, comme le démontrent les deux opinions que voici:

LA MORT SANS PHRASES

"Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne scrute point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un oui ou par un non catégorique. C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes sa mort sans phrases."

POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION

"La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer à six mois le bill Borden est logique, d'où qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortent du bois, — et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent."

Le vote sur le sous-amendement Barrette fut pris à la Chambre des Communes le 5 juillet 1917. Tous les libéraux de la province de Québec présents à la séance, refusèrent de voter le bill et votèrent le principe de la conscription, tandis que neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — demandèrent la mort du bill et votèrent contre le principe de la conscription. La liste qui va suivre est tirée des débats de la Chambre des Communes, session 1917.

DES FARCEURS

Table with 2 columns: Députés, Comtes. Lists names of various politicians and their constituencies.

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "CELUI-CI (Sir Wilfrid Laurier) NE POURRAIT EN EFFET SE RALLIER AU SOUS-AMENDEMENT BARRETTE SANS SE PRONONCER CARREMENT OPPOSÉ AU PRINCIPE DE LA CONSCRIPTION, ET TELLE N'EST PAS SON ATTITUDE. M. LAURIER N'A PAS DIT QU'IL S'OPPOSE A LA CONSCRIPTION, IL A DIT QUE TOUT LE MONDE S'Y CONFORMERA, SI LE PEUPLE LE DESIRE."

Nous ajoutons au dossier une lettre de sir Wilfrid Laurier qui parut dans le "Record", de Windsor, Ontario, et fut reproduite, le 23 décembre 1917, dans la "Patrie" de Montréal. Voici ce document:

"Mon cher J. B. : Je t'ai écrit il y a quelques jours au sujet de notre ami Kennedy. Je suis encore d'opinion qu'il faudrait que nos amis se rallient immédiatement à sa candidature. Je sais qu'il y a quelque difficulté, à cause de la restriction qu'il fait sur la question de la conscription. Il faut se rendre compte toutefois que dans les circonstances où nous sommes, il faut nécessairement faire des concessions. A une assemblée des candidats libéraux de l'est de l'Ontario, il y a trois semaines, j'ai déclaré qu'il y avait trois alternatives à prendre, car plusieurs s'étaient prononcés pour la conscription. Je n'ai pas voulu faire de cette question une question de parti, car c'eût été tout compromettre. Chacune de ces alternatives est acceptable: 1—Se présenter contre l'Union et contre la conscription; 2—contre l'Union, mais pour la conscription; 3—libéral indépendant. Je reçois une lettre de quelques libéraux qui veulent présenter un candidat contre Kennedy. Ce serait faire le jeu de nos adversaires. Vouloir tous ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Farceurs, n'est-il pas vrai? "Crois-moi ton bien dévoué, WILFRID LAURIER."

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Le chef libéral, d'après cette lettre, déclare qu'il a exposé à ses partisans libéraux qu'ils peuvent se présenter pour la conscription. Il ne faut pas s'étonner que Sir Wilfrid Laurier ait fait voter tous ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclarait à la Chambre des Communes:

LEURS ECHAPPATOIRES

"L'AMENDEMENT BARRETTE ETAIT UN TRUC" disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

REPOSE

Connaissiez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui promettaient de demander le rappel de la loi de conscription? Connaissiez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui s'engageaient même par écrit à demander le rappel de la loi de conscription? QU'ONT-ILS FAIT?

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS! CEUX QUI N'ANNONCENT PAS DANS VOTRE JOURNAL NE DESIRENT EVIDEMMENT PAS VOTRE CLIENTELE. NE LES FORCEZ PAS A L'ACCEPTER. DU RESTE, COMME VOUS AUREZ CETTE SEMAINE BESOIN DE QUELQUE CHOSE, POURQUOI NE PAS VOUS ADRESSER

Aux Meilleures Maisons de Montréal!

Le MATIN publie toutes les semaines une liste de fournisseurs où ses lecteurs et amis peuvent acheter en toute confiance. Le journal n'hésite pas à garantir l'excellence des valeurs que ces industriels, négociants, agents et fabricants mettent sur le marché et les recommande vivement à l'attention de tous.

- List of various businesses and services in Montreal, including: AFFICHEUR, AMBULANCE, ANNONCIER, ANTIQUAIRE, ARCHITECTE, ARMURIER, ART COMMERCIAL, ARTISTES, AUTOMOBILE, AUTOMOBILISTES, AUVENTS ET MARQUISES, BARBIER, BEAVER BOARD, BIJOUTIER, BICYCLETTES, BILLARDS, BISCUITS, BOUCHER, BOULANGER, BOUQUINISTE, BOURREUR, BRASSEUR, CHAPELIER, CHARBON DE BOIS, CHAUFFEUR, CHOCOLATIER, COIFFEUR, COMPTABLE, CONFISEUR, CONSTRUCTEUR EN ACIER, CORSETIER, COURTIER EN BIENS, COURTIER EN BIENS, COUVREUR, DECORATEUR, DEMENAGEUR, DISTRIBUTION, DORURE, EBENISTES, EDEUR, ELECTRICIEN, ENCASTEURS, FLEURISTE, FOURREUR, JOAILLER, FORGERON, GARDER MEUBLES, HUITRES, IMPRESARIO, IMPRIMERIE, LIBRAIRE, LUNETTERIE, MECANICIENS, MEMBRES ARTISANALS, MENUISIER, PAPIETTES, PHOTOGRAPHES, PLOMBIERS, POISSONNIERS, PROFESSEURS, QUINCAILLERIE, RELIURE, REPARATIONS D'AUTOMOBILES, RESTAURANT, SELLERS, TEINTURIERS, VALISIERS.

# LA SAISON D'OPERA

Le projet longtemps caressé par les amateurs de musique de Montréal d'avoir une troupe d'opéra à nous et une salle d'opéra convenable semble près de se réaliser et les premiers succès remportés par la Compagnie Nationale Civique d'Opéra nous font augurer beaucoup de l'avenir. Peut-être verrons-nous le jour où Montréal aura son opéra avec ses abonnés et une troupe stable, bien homogène, connue du public et appréciée par lui.

M. Eugène Martinet, directeur de la compagnie en question, a le mérite d'avoir osé ce que personne n'avait tenté avant lui. Avec des éléments au premier abord disparates, il a formé une bonne troupe et des chœurs qui valent tous ceux que nous avons entendus dans les opéras donnés par des troupes de passage. De plus, les oeuvres sont jouées intégralement, avec les ballets et sans ces coupures qui ont rendu certains opéras français insupportables pour ceux qui les avaient entendus ailleurs.

Je sais qu'il est des gens atteints d'exotisme et croyant que Montréal ne peut pas fournir des chœurs et de bons seconds rôles. Pour eux, tout ce qui est du pays est mauvais, mais ils iront en foule applaudir un acteur de quatrième ordre s'il est étranger. C'est une erreur, car nous avons ici, tant parmi les acteurs français établis à Montréal, que parmi les Canadiens-français, des artistes consciencieux et pleins de talents.

Les premiers rôles sont venus de New-York. Le premier ténor, Colin O'Moore, a fait ses débuts dans des circonstances qui eussent découragé tout autre que lui. Malade au lit, il s'est levé pour ne pas faire manquer la première et en dépit d'une grippe atroce il nous a donné un des Griex charmants. Obligé d'avoir recours aux demi teintes pour atteindre les notes élevées, il a cependant enlevé le "Réve" et "Eloigne toi, douce image" d'une manière qui lui a valu des applaudissements répétés. Mme Rose Low a la vivacité et la grâce de cette Manon Lescout qui nous a tant fait rêver au temps de notre jeunesse. Elle a su réchauffer une salle passablement froide dès le début du second acte, car son jeu ne laisse rien à désirer et sa voix sait trouver des accents incomparables de beauté. Delle Molla, dans le rôle de Lescout, a montré un beau talent d'interprétation et une voix forte et agréable malgré un léger accent italien qui ne déplaît pas. M. Arnold Baker est avantageusement connu des Montréalais, son rôle de comte des Griex a été interprété avec beaucoup d'aisance et sa puissante voix de basse a su lui donner toute l'ampleur voulue. Le rôle semi-comique de Guillot a été parfaitement bien rendu par M. Descart, encore un de nos amis souvent applaudis ici et que nous comptons retrouver dans le "Cheminéau" et dans "Carmen".

Un mot des décors qui sont fort bien et des costumes qui sont ravissants. Dans le troisième et quatrième acte de "Manon", Mme Rosa Low portait les fameux bijoux ayant appartenu à Géraldine Farrar et qu'elle a récemment achetés à New-York. C'est le secret de tout le monde que Mme Low appartient à une famille fort riche et fait du théâtre en artiste, c'est bien le cas de le dire.

Encore une fois, la compagnie possède tout ce qu'il faut pour bien réussir et une fois que le public saura l'apprécier à sa valeur il se rendra sans doute compte de la patience et du travail qu'il a fallu déployer pour réunir les divers éléments qui la composent, les fonder en un tout assez parfait et faire emprunter ses grands premiers rôles à l'Europe, pour en faire dans les sens national du mot.

MM. E. G. Martinet et Cummings méritent donc des félicitations ainsi que MM. Roberval et Stoupanse, qui ont organisé les chœurs et les dirigent si habilement aujourd'hui. Certaines personnes se sont plaintes de ce que les spectacles étaient trop longs, du moins à en juger par "Manon" qui s'est terminé passé minuit. Il ne faut pas oublier que les opéras sont rendus intégralement, chose que les autres compagnies négligeaient de faire, surtout quand il s'agissait des oeuvres françaises. Ce n'est pas quelques sous de plus en dépenses de travay qui devrait forcer les artistes à jouer le dernier acte devant des rangs à moitié vides et nous pourrions du moins avoir la politesse d'attendre la fin avant de quitter nos places, ce qui dérange tout le monde, artistes et public.

# PIERRE CORNICION

Il y a encore des gens qui croient à la corde pour tourner le vent, ou du moins dont la naïveté peut être comparée à cette classe d'individus, bonnes poires, qui se laissent influencer par de belles paroles, pourvu qu'elles sortent de la bouche d'un quidam bien habillé.

Pierre Cornichon appartenait à cette classe-là. Comme tant d'autres il voulait s'enrichir rapidement. Aussi fut-il alléché par le prospectus d'une nouvelle compagnie d'élevage qui promettait des revenus fabuleux à ses actionnaires. C'était une compagnie organisée pour faire l'élevage des chats pour la pelure.

La compagnie devait débiter avec 100,000 chats. Pour nourrir les chats elle ferait l'élevage des rats, et pour alimenter les rats elle devait se servir des carcasses des chats échoués pour la fourrure. Les seuls déboursés à faire étaient pour la construction de bâtiments d'élevage et les frais que nécessiteraient l'achat de 100,000 minous et minoues.

Cette industrie devait rapporter des profits énormes, car on avait un marché illimité pour les peaux pour la fabrication de fourrures et pour la ganterie. Le prospectus signalait des chiffres extraordinaires, apparemment calculés sur des données exactes et parfaitement contrôlées.

Mais le promoteur, lorsqu'il eût accumulé plusieurs millions pour son abracabrante industrie, qui devait enrichir à "demeure" tous ses actionnaires, prit la poudre d'éscampette, emportant avec lui les mises de fonds que lui avaient confiées des gens trop crédules et trop anxieux de s'enrichir rapidement et sans effort.

L'histoire de ce grand élevage de chats, de cette monumentale escroquerie, est aussi l'histoire, avec quelques variantes, des organisations de toutes sortes qui surgissent à droite et à gauche pour soutirer fallacieusement des argents du public.

Que de millions ont été ainsi versés dans des propositions de ce genre, souvent par petits montants arrachés aux modestes rentiers de campagne. Que de millions ont été envoyés dans des terrains de l'Ouest, même dans des subdivisions sur le tracé du fantaisiste chemin de fer de la Baie d'Hudson, dans des endroits entièrement sauvages, dans des marécages ou des glaciers.

Il est important, avant de placer des fonds dans une entreprise quelconque, le montant serait-il minime, de s'assurer de la valeur des entreprises pour lesquelles on sollicite notre patronage; il est important de s'adresser à une maison de confiance, qui jouit d'une excellente réputation pour en obtenir des renseignements solides et une direction sûre.

L'éparpillement à fonds perdus de l'épargne canadienne-française est un malheur national.

Si seulement nous pouvions disposer de 10% des sommes énormes qui, depuis une dizaine d'années, ont été versées entre les mains des requins de la finance, sur des parts de mines dans la lune et des puits de pétrole dans la planète Mars, nous pourrions industrialiser tous les innombrables pouvoirs d'eau et exploiter toutes les immenses richesses que possède la province de Québec.

Malgré les déprédations dont il a été la malheureuse victime, le bas de laine canadien-français est encore assez bien garni.

Sachons donc employer nos ressources, canalisons leurs puissances créatives vers des efforts qui augmentent la force économique des institutions canadiennes françaises méritées et solidement assises.

# M. E.-E. CINQ-MARS A QUEBEC

Le capitaine E.-E. Cinq-Mars est arrivé en notre ville pour passer les fêtes de Noël et du Jour de l'An dans son cher Québec, où il a joué un rôle actif pendant de nombreuses années comme journaliste. Notre confrère nous revient de Ste-Anne de Bellevue où, depuis deux ans, il lutte avec son énergie de fer contre un mal qu'il a contracté à la guerre et qui, malheureusement, s'est aggravé durant son séjour à l'hôpital. Le capitaine Cinq-Mars a obtenu un congé pour venir se remettre un peu au milieu de ses parents et amis et il passe quelques jours à l'Hôtel-Dieu.

C'est la qu'après-midi il a reçu un représentant de l'Événement, couché sur un lit d'hôpital, mais n'ayant rien perdu de sa franchise gaîté d'autrefois. Ernest Cinq-Mars avait quitté le journalisme après vingt ans d'inlassables activités et était devenu imprimeur du Roi à Québec. Il voulait s'établir, mais son éternelle jeunesse n'empêchait pas qu'il eût passé l'âge militaire, et il partit comme correspondant de guerre avec l'espoir que, rendu là-bas, il serait accepté sous les drapeaux. Son rêve de combattre avec nos soldats ne put se réaliser, et il dut revenir au Canada pour entrer dans l'armée. Il obtint un poste d'officier d'intelligence et repartit pour la France, où il fut attaché au 22e. Seuls les officiers de notre héroïque régiment canadien-français qui étaient au front savent à quelle ténacité le capitaine Cinq-Mars réclama un poste sur la ligne de feu, à leurs côtés. On lui objectait toujours son âge. Il réussit cependant à obtenir le commandement d'un corps de forestiers attaché aux armées françaises et il se distingua si bien qu'il fut cité à l'ordre du jour plusieurs fois et décoré de la croix de guerre française. Un peu plus tard enfin, il réussissait à entrer sur la première ligne de combat avec le 6e Carabiniers.

Le 11 novembre 1918, jour de l'Armistice, le capitaine Cinq-Mars était parmi les premiers Canadiens qui entrèrent victorieusement en Belgique, et il eut l'honneur d'être nommé gouverneur militaire de Mons au début de l'occupation de cette ville par les armées britanniques. En Angleterre, où il commanda le 10e régiment de réserve juste au moment où les petits conscrits arrivaient du Canada et où il fut un précieux conseiller pour plusieurs d'entre eux; en France, dans les tranchées où il servit, le capitaine Cinq-Mars était renommé pour sa bonne humeur et pour son mépris du danger.

Revenu au Canada en 1919, avec le 22e, il démissionna comme imprimeur du Roi, pour revenir à la carrière de journaliste, qu'il dut abandonner, il y a près de deux ans, pour entrer à l'hôpital militaire de Ste-Anne de Bellevue. Car le brave capitaine, qui n'a pas craint d'aller risquer sa vie au front, y a laissé beaucoup de sa robuste santé.

À l'hôpital, il n'a pas dit adieu à sa plume, qui est toujours alerte, acerbé même quelquefois, et souvent on peut lire un article de lui dans des gazettes. On y voit l'ancien correspondant parlementaire de la "Presse" à Ottawa, qui était cité naguère à la barre de la Chambre des Communes pour avoir découvert un scandale qui faillit effleurer la réputation d'un illustre ministre.

Le représentant de l'Événement qui rendait visite au capitaine Cinq-Mars hier à l'hôpital eût été heureux d'évoquer avec son confrère ces souvenirs d'autrefois. Mais il nous parla de la guerre qu'il livre en ce moment contre le mal qui le mine depuis son retour de France.

Ce matin, le capitaine Cinq-Mars part pour le Cap Santé. On sait qu'il y possède, sur le bord du St-Laurent, une magnifique propriété. Autrefois, tous les été, après les longues sessions parlementaires qu'il a connues à Ottawa et à Québec, notre confrère allait s'y reposer de ses rudes labeurs de journaliste. Nul doute que son séjour au Cap Santé redonnera de nouvelles forces au vaillant capitaine, dont tous les amis souhaitent le prompt rétablissement.

# OU EST LA VERITE?

La "Montreal Tramways and Power Company Limited", vient de soumettre à ses actionnaires son rapport pour le dernier exercice écoulé. Le document indique un déficit total de \$77,647 pour l'année, et un déficit total, au compte des profits et pertes, de pas moins de \$13,495,662. Une situation qui paraît moins que rose, ce dernier montant, si l'on en croit les financiers, représentant plus de la moitié de l'actif total de la compagnie.

En même temps que l'on prenait connaissance de ce bilan, plusieurs maisons de courtage de Montréal publiaient une circulaire-reclame annonçant la "United Securities Limited", qui doit incorporer à l'avenir la "Montreal Tramways". S'attendant spécialement à la compagnie des Tramways, elle publiait, après avoir loué la solidité financière de l'entreprise, le bilan qui suit:

Au 30 juin 1924:  
Longueur des voies 275 milles  
Nombre de voyageurs transportés 284,820,497  
Population desservie 900,000 âmes  
Faire de l'actif en exploitation \$89,143,587.15  
Recettes brutes \$12,463,789.76  
Produit net d'exploitation \$ 5,588,574.32

Or ceci ne rime pas du tout avec le rapport aux actionnaires. Si les six premiers mois de l'année ont été aussi bons, il est peu vraisemblable qu'on ait pu gaspiller depuis, au point qu'on doive enregistrer un déficit formidable. Evidemment quelque chose cloche. Les deux documents publiés se contredisent trop pour que les honnêtes gens ne se marquent pas et ne s'inquiètent.

Quelle est, dans ce qu'on nous dit, la part du vrai et la part du faux. Et pourquoi cherche-t-on à avoir l'air en péril, et trouver prétexte à ne pas payer l'intérêt sur le capital souscrit? D'autre part, si la compagnie est réellement dans une situation aussi mauvaise, pourquoi annonce-t-elle comme une entreprise prospère, et mettre en vente des actions de la "United Securities", qui détiennent, ainsi que nous l'avons dit, 100,000 actions ordinaires de la "Montreal Tramways and Power Co. Limited", sur un total de 475,478 en cours actuellement?

Il y a dans ces manigances quelque chose qui n'est pas clair, et les directeurs de la Compagnie n'auraient pas besoin d'être surpris s'ils apprennent que les petits épargnants, — et même les gros, — se défient.

Harry BERNARD.

# QUE DIRAIT-ON?

Que dirait-on d'un boucher qui irait chez son voisin acheter de la viande en tous points semblable à celle qu'il vendrait?

Que penserait-on d'un marchand de chaussures qui s'adresserait à son compétiteur toutes les fois qu'il aurait besoin de bottes?

C'est pourtant le cas des Canadiens qui ne donnent pas leur patronage aux chemins de fer nationaux.

Ne pouvait pas manger. "Je n'avais pas d'appétit, ne sentais pas la faim et ne pouvais manger plus d'un repas par jour" écrit Mme Charles Doyon de St-Ephrem, Qué. "Comme ne résultait j'étais devenue très faible. J'avais pris toutes sortes de remèdes, mais n'avais ressenti qu'un léger soulagement. Depuis que je prends le Novoro du Dr. P. Fre, j'ai augmenté de poids et peux prendre trois bons repas par jour." Nous ne connaissons rien de mieux pour activer la digestion et régulariser l'estomac, que ce remarquable remède végétal expérimenté par le temps. Ne le demandez pas au pharmacien, des agents spéciaux seuls ont le procureur. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

**Avant de mettre la main à la pâte**

Assurez-vous que la farine que vous allez employer est bien la

**FARINE REGAL**

la meilleure farine pour réussir gâteaux et pâtisseries.

Vendue partout en sacs de 7-14-24 1/2 et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

**St. Lawrence Flour Mills Company, Limited**  
MONTREAL

**La Mutuelle de Montréal**

VOUS OFFRE DES GARANTIES ABSOLUES ET VOUS FAIT FAIRE 35 P. C. D'ECONOMIE SUR VOS PRIMES.

DEMANDEZ A VOIR NOS INSPECTEURS. NOUS N'AVONS PAS D'AGENTS.

**La Cie d'Assurance Mutuelle de Montreal**  
CONTRE LE FEU

Edifice "LA SAUVEGARDE", MONTREAL  
TELEPHONE: MAIN 6955.

**La Mutuelle de Montréal**

VOUS OFFRE DES GARANTIES ABSOLUES ET VOUS FAIT FAIRE 35 P. C. D'ECONOMIE SUR VOS PRIMES.

DEMANDEZ A VOIR NOS INSPECTEURS. NOUS N'AVONS PAS D'AGENTS.

**La Cie d'Assurance Mutuelle de Montreal**  
CONTRE LE FEU

Edifice "LA SAUVEGARDE", MONTREAL  
TELEPHONE: MAIN 6955.

**La Mutuelle de Montréal**

VOUS OFFRE DES GARANTIES ABSOLUES ET VOUS FAIT FAIRE 35 P. C. D'ECONOMIE SUR VOS PRIMES.

DEMANDEZ A VOIR NOS INSPECTEURS. NOUS N'AVONS PAS D'AGENTS.

**La Cie d'Assurance Mutuelle de Montreal**  
CONTRE LE FEU

Edifice "LA SAUVEGARDE", MONTREAL  
TELEPHONE: MAIN 6955.

**Export Ale Forte!**

**Frontenac**

**Special Lager type Budweiser**

# AVOCATS

Rés. 2574 St-Denis  
Cal. 799 W. Main 5223

**Aldéric Blain, L.L.L.**  
AVOCAT — ADVOCATE  
50 Notre-Dame Ouest.  
Immeuble Duluth, Chambre 21

Téléphone Main 7693

**J.-A. BEAULIEU, C.R.**  
AVOCAT  
50, RUE NOTRE-DAME, OUEST  
Edifice "Duluth", Chambre 42  
MONTREAL

**CHARLES H. BERARD**  
B. Sc., L.L.L.  
AVOCAT  
30 St-Jacques Chambre 42  
Tél. MAIN 0295

Salluste Lavery, B.C.L.  
Maurice Demers, L.L.L.

**LAVERY & DEMERS**  
Avocats et Procureurs.  
19, ST-JACQUES, Montréal.  
Téléphone: MAIN 4472.  
Cable adresse: "Salluste".

**Hon. Rodolphe MONTY, C.P., C.R.**  
Alfred Duranleau, C.R.  
H. S. Ross, C.R.  
Eugène R. Angers.  
J. C. Martineau.

**MONTY, DURANLEAU, ROSS & ANGERS**  
AVOCATS  
SUITE: 90 ST-JACQUES  
TELEPHONE MAIN 140

**FELIX DESROCHERS**  
AVOCAT  
20, RUE ST-JACQUES, Ch. 39  
Tél. Main 7019  
Rés.: 869, Rue ST-HUBERT  
Tél. Est 622

Téléphone Main 295

**L. Conrad Pelletier, C.R.**  
AVOCAT  
ancien Bâtonnier  
30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42  
MONTREAL

**NOTAIRES**

**JOSEPH L. GIROUARD**  
NOTAIRE  
35 RUE ST-JACQUES  
Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018

**P. E. BLONDIN**  
NOTAIRE  
Edifice "Montreal Light, Heat"  
83 CRAIG OUEST

**DOCTEURS**

Téléphone Est 7580.

**Dr J. M. E. Prevost**  
Ex-élève des Hôpitaux de Paris, Londres et New-York  
Pendant quatre ans dans les Hôpitaux Militaires en France et en Angleterre. Spécialiste en maladies sexuelles, maladies de la peau et maladies vénériennes.  
HEURES DE BUREAU:  
10 heures A. M. à 8 heures P. M.  
460 RUE ST-DENIS,  
Coin Sherbrooke, Montréal.

**ARCHITECTES**

**Bigonnesse & Bigonnesse**  
ARCHITECTES  
Spécialité — Maisons de rapport.  
182, Rue Ste-Catherine, Est  
Tél. Est 6752 — MONTREAL

Main 1238. Chambre 605

**R. BURELLE**  
Liquidateur — Comptable  
71A ST-JACQUES, Montréal

Tél. Main 2287 Rés. Rockland 343

**J. E. C. DAoust**  
ARCHITECTE  
Diplôme de l'A. A. P. Q.  
successeur de  
GAUTHIER & DAoust  
140, RUE SAINT-JACQUES  
MONTREAL

**TAIT-FAVREAU**  
LIMITEE  
L. FAVREAU, Opticien, Ophtométriste, Spécialiste  
197 Ste-Catherine Est  
TEL. EST 7377

Tél. Uptown 8933

**FINE, 'Le Fleuriste'**  
Bouquets pour mariages et réceptions  
Tributs floraux à bref délai

637 rue STE-CATHERINE O.  
MONTREAL

**GIN CANADIEN**

Melchers

**CROIX D'OR**

**LE MEILLEUR GIN**  
Fabriqué à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:  
Gros 42 onces — Prix \$3.80  
Moyens 26 " — " 2.55  
Petits 10 " — " 1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal  
DISTILLERIE À BERTHERVILLE

**PYO**

— pour —  
Pyorrhée, Embarrasement des Dents, Gencives Gonflées, Neuralgie Dentaire, Etc.

En vente partout 50c.

Pyo Mfg. Co. Reg'd.  
Représentant: 17 rue St-Paul Est, Montréal

**Dr. Philippe Panneton**  
OCULISTE et AURISTE

Ex-assistant, Fondation Ophthalmologique Rothschild. — Ex-assistant, Hôpital Boucicault. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.

400 ST-DENIS Tél. Est 9290

**Etampes en caoutchouc**  
DE TOUS GENRES

**A. DEROME ET Cie**  
20 et 22 Notre-Dame (Est)  
Téléphone: Main 4679 Montréal

**PHARMACIES MODELES GOYER**

184-186 rue Ste-Catherine Est  
Tél. Est 4940-4275  
700 rue Ste-Catherine Est  
Tél. Est 3268-4698  
MONTREAL

CONNAISSEZ-VOUS LE CHOCOLAT

**MARTOUGIN?**

**DINER & DANSE au SAVOY**

Restaurant Franco-Italian  
DOMINION Square, Montréal.  
COUVERT GRATUIT.

**L'AGENT PRINCIPAL de notre EXISTENCE**  
Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vie.

**L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.**

LE PRIX de vos VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

**TAIT-FAVREAU**  
LIMITEE  
L. FAVREAU, Opticien, Ophtométriste, Spécialiste  
197 Ste-Catherine Est  
TEL. EST 7377

Tél. Uptown 8933

**FINE, 'Le Fleuriste'**  
Bouquets pour mariages et réceptions  
Tributs floraux à bref délai

637 rue STE-CATHERINE O.  
MONTREAL

# La Banque Royale du Canada

**BILAN GÉNÉRAL**  
29 NOVEMBRE 1924

**PASSIF**

Capital versé.....	\$ 20,400,000.00	\$20,400,000.00
Fonds de réserve.....	1,143,000.00	
Bilan de profits reportés.....	21,543,000.00	
Dividendes non réclamés.....	7,814.81	
Dividendes No 149 au taux de 12% par année payable le 1er décembre 1924.....	612,000.00	
Bonli de 2% payable le 1er décembre 1924.....	650,000.00	
		22,871,620.91
Dépôts qui ne portent pas intérêt.....	\$138,537,941.85	\$42,971,620.91
Dépôts qui portent intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à la date du bilan.....	338,291,627.71	
Total des Dépôts.....	476,829,569.56	
Billets de la Banque en circulation.....	461,828,750.56	
Balances dues à d'autres banques au Canada.....	29,837,936.74	
Balances dues à des banques et des correspondants de banques ailleurs qu'au Canada.....	11,189,912.64	
Billets à payer.....	8,864,277.65	
Lettres de crédit en cours.....	31,298,864.95	
		\$163,789,589.91

**ACTIF**

Répèces monnayées.....	\$ 16,881,609.14	
Billets du Dominion.....	24,446,000.00	
Monnaies des États-Unis et autres monnaies étrangères.....	27,849,189.70	
Dépôt aux Réserves Centrales d'or.....	11,000,000.00	
Billets d'autres banques canadiennes.....	89,961,243.81	
Chèques sur d'autres banques.....	25,456,899.28	
Balances dues par d'autres banques et des correspondants de banques ailleurs qu'au Canada.....	76.40	
Titres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ne dépassant pas la valeur marchande.....	28,797,188.34	
Obligations municipales canadiennes et obligations provinciales, britanniques, étrangères et coloniales, autres que celles du Canada, ne dépassant pas la valeur marchande.....	53,639,823.99	
Obligations de chemins de fer, et autres débiteurs et actions, ne dépassant pas la valeur marchande.....	25,634,914.13	
Prêts à demande et prêts à courte échéance (ne dépassant pas trente jours) au Canada sur obligations, débiteurs et actions et autres titres d'une valeur marchande suffisante pour les couvrir.....	16,454,174.21	
Prêts à demande et prêts à courte échéance (ne dépassant pas trente jours), ailleurs qu'au Canada, sur obligations, débiteurs et actions et autres titres d'une valeur marchande suffisante pour les couvrir.....	17,797,476.78	
Prêts courants et escomptes au Canada (moins la déduction de l'intérêt) après avoir pourvu pleinement aux créances mauvaises et véreuses.....	148,499,355.15	
Prêts courants et escomptes ailleurs qu'au Canada (moins la déduction de l'intérêt) après avoir pourvu pleinement aux créances mauvaises et véreuses.....	106,747,583.45	
Prêts non en cours, il est pourvu aux pertes estimées.....	257,225,355.85	
Immobilier de la Banque n'excédant pas le prix coûtant déduction faite des amortissements.....	13,350,717.85	
Immobilier autres que les bureaux de la Banque.....	1,695,210.80	
Hypothèques sur immeubles vendus par la Banque.....	647,583.43	
Engagements des clients sur lettres de crédit, par contre-lettre.....	31,298,864.95	
Autres titres.....	239,581.01	
Dépôt entre les mains du Ministère pour les fins de circulation.....	1,013,000.00	
Autre actif non compris dans les chiffres qui précèdent.....	463,317.94	
		\$383,789,589.91

NOTE.—La Banque Royale du Canada (France) a été incorporée conformément aux lois françaises pour transférer les affaires de la Banque à Paris. Étant donné que son capital-actions tout entier est la propriété de la Banque Royale du Canada, son actif, son passif sont compris dans le bilan ci-dessus.

H. S. HOLT, Président  
C. E. NEILL, Gérant Général

**CERTIFICAT DES VERIFICATEURS**

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA:

Nous avons examiné le bilan ci-dessus du passif et de l'actif au 29 novembre 1924 de même que les livres et comptes de la Banque au bureau-chef et les rapports certifiés des vérificateurs. Nous avons vérifié les espèces et les valeurs qu'il y avait au bureau-chef à la fin de l'année fiscale de la banque et, au cours de l'année, nous avons compté et examiné les espèces et les valeurs de plusieurs des plus importantes succursales.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications dont nous avons eu besoin et, dans notre opinion, les opérations de la Banque dont nous avons pu connaître, étaient dans le détail de la condition de la Banque à la date du 29 novembre 1924 tel qu'il ressort aux livres de la Banque.

W. GARTH THOMPSON, C.A.,  
de Merwick, Mitchell & Co. comptable-vérificateur  
A. B. BRODIE, C.A.,  
de Price, Watschope & Co. comptable-vérificateur

Montréal, Canada, le 26 décembre 1924.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

Bilan au commencement de l'exercice, le 30 novembre 1923.....	\$1,885,839.47
Profits de l'année, déduction faite des frais d'administration, intérêts accrues sur les dépôts, intérêts perçus d'avance sur les escomptes et profitaux pour dettes mauvaises et douteuses.....	3,878,976.23
	\$4,964,815.70

**APPROPRIÉS COMME SUIV:**

Dividendes Nos 146, 147, 148 et 149, au taux de 12% par année.....	\$2,448,000.00
Bonli de 2% sur les dividendes.....	408,000.00
Versé au Fonds de Pension.....	100,000.00
Appropriation pour les Impôts de la Banque.....	400,000.00
Réserve pour les taxes fédérales, y compris la taxe de guerre d'avance sur les escomptes et profitaux pour dettes mauvaises et douteuses.....	465,800.00
Bilan reporté de profits et pertes.....	1,143,000.00
	\$4,964,815.70

H. S. HOLT, Président  
C. E. NEILL, Gérant Général  
Montréal, le 26 décembre 1924.

**LES BELLES FOURRURES**

Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en tulle jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.

EMMAGASINAGE DES FOURRURES

La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées par sa clientèle.

**CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée**  
130, RUE SAINT-DENIS

**HOTEL BRE**

# Les papiers secrets de la Kommission

## Notre journal en poursuit la publication

### NOUS VOICI AUX "SCOTCHS" — ADMIREZ LES PRIX DES "SCOTCHS" DE LA KOMMISSION!

No de Marque	Quantité	Coût en douane	Coût droits payés	Coût droits de vente par bott. ou par galle	Prix de vente au détail	Profit net
<b>SCOTCH WHISKIES</b>						
44-A	—	—	—	—	—	—
44-B	13 oz.	Commission X	3.24	.68	16.82	1.50
44-C	13 oz.	Commission XXX	—	1.20	28.80	2.00
44-D	26 oz.	McNish's Doctor's Special	9.20	2.25	27.00	3.75
44-E	26 oz.	Haig-Haig 5 Stars XXXXX	15.85	3.00	36.00	4.90
44-F	10 oz.	Commission X	4.80	.51	12.24	1.25
44-G	10 oz.	Commission XXX	9.60	.90	21.60	1.45
44-H	—	—	—	—	—	—
45-A	26 oz.	Dawson's Special	12.90	2.32	27.84	3.50
45-B	26 oz.	King William IV	—	2.54	30.48	4.25
45-C	26 oz.	Dawson's Old Curio	15.73	2.70	32.40	4.25
45-D	—	—	—	—	—	—
45-E	26 oz.	White Horse	13.98	2.80	33.60	4.25
45-F	26 oz.	Duncan's Royal Palace Liqueur	17.53	2.55	30.60	3.85
45-G	18 oz.	Duncan's Roy. Palace Liqueur	18.51	1.35	32.40	2.00
45-H	—	—	—	—	—	—
46-A	20 oz.	Commission X	4.80	1.02	24.48	2.15
46-B	40 oz.	Commission X	9.60	2.04	24.48	4.15
46-C	20 oz.	Commission X	6.24	1.36	16.32	2.75
46-D	26 oz.	Commission XXX	12.16	2.40	28.80	3.75
46-E	—	—	—	—	—	—
46-F	26 oz.	Watson's No. 10	—	2.40	28.80	4.20
46-G	20 oz.	Commission XXX	9.60	1.80	43.20	2.80
46-H	40 oz.	Commission XXX	19.20	3.60	43.20	5.50
47-A	26 oz.	Grant's Liqueur	12.00	2.48	29.76	4.25
47-B	—	—	—	—	—	—
47-C	26 oz.	Dewar's Nec Plus Ultra	20.55	3.40	40.80	5.25
47-D	26 oz.	Dewar's Special Liqueur	15.32	2.95	35.40	4.40
47-E	26 oz.	Dewar's Extra Special Liqueur	17.00	3.10	37.20	4.90
47-F	40 oz.	Dewar's Special Liqueur	22.36	4.40	52.80	6.50
47-G	—	—	—	—	—	—
47-H	—	—	—	—	—	—
48-A	26 oz.	Wright-Craig Ltd. Premier	14.08	2.85	34.20	4.25
48-B	26 oz.	Kilmarnock Black Label	20.42	3.40	40.80	5.40
48-C	26 oz.	Old Mull	14.07	2.85	34.20	4.00
48-D	26 oz.	Kilmarnock Red Label	14.95	3.00	36.00	4.40
48-E	26 oz.	Sandy Macdonald	13.65	2.80	33.60	3.75
48-F	26 oz.	Grand Old Parr	16.14	3.10	37.20	4.65
48-G	40 oz.	Kilmarnock Red Label	22.71	4.40	52.80	6.75
48-H	—	—	—	—	—	—
49-A	26 oz.	Old Squire	—	2.26	27.12	3.50
49-B	—	—	—	—	—	—
49-C	26 oz.	Usher's Green Stripe	14.68	2.90	34.80	4.40
49-D	26 oz.	Black-White	13.46	2.80	33.60	4.25
49-E	—	—	—	—	—	—
49-F	40 oz.	Usher's Green Stripe	19.64	4.15	49.80	6.50
49-G	—	—	—	—	—	—
49-H	—	—	—	—	—	—
50-A	26 oz.	King George IV Top Notch	14.00	2.85	34.20	4.25
50-B	26 oz.	Spey Royal	9.60	2.20	26.40	3.75
50-C	26 oz.	Bullock Lade Gold Label	—	2.55	30.60	4.25
50-D	26 oz.	Bullock Lade White Label	—	2.25	27.00	3.50
50-E	26 oz.	Chivas Regal Liqueur	19.61	3.35	40.20	4.75
50-F	26 oz.	Embassy Liqueur	—	2.55	30.60	3.85
50-G	40 oz.	Embassy Liqueur	—	3.40	40.80	5.75
50-H	—	—	—	—	—	—
51-A	—	—	—	—	—	—

(à suivre)

## Les à-côtés de la Komédie

### Une page qui manquait dans le dernier rapport annuel

#### Pourquoi a-t-on décidé à la dernière minute, de ne pas publier cette page?

### A-T-ON EU PEUR DE SON PROPRE CULOT?

Villes	Population	Total des arrestations pour ivresse			Arrestations par 100,000 de population		
		1921	1922	1923	1921	1922	1923
Akron	225,464	3,102	3,593	2,055 (1)	1,378	1,567	1,823 (c)
Baltimore	773,850	3,258	4,955	2,856 (2)	421	640	738 (c)
Boston	770,400	30,987	37,543	21,722 (3)	4,022	4,886	4,833 (c)
Detroit	995,668	7,220	10,098	—	725	1,014	— (c)
New-York	5,927,625	7,893	10,885	—	133	183	—
Philadelphia	1,927,788	27,509	44,746	—	1,430	2,327	—
Pittsburg	613,442	19,371	15,554	—	3,190	2,638	—
St-Louis, Mo. (4)	803,853	993	1,930	2,374	123	240	295
Washington	457,571	5,415	6,375	8,099	1,183	1,393	1,770
Montreal (a)	618,506	6,363	4,356	1,866 (5)	1,029	704	603 (c)
Montreal (b)	797,888	6,363	4,356	1,866 (5)	797	546	467 (c)

Voilà un tableau qui, lui aussi semble-t-il, peut se passer de commentaires.

#### CONCLUSIONS

Loin de nous la pensée d'attribuer à la seule Loi des liqueurs et à son administration par nos soins la magnificence morale de notre province. Il nous plaît au contraire de rendre hommage à nos institutions d'éducation, aux ministres des divers cultes, et tout particulièrement au clergé catholique; c'est à eux que notre population doit, pour la plus large part, sa remarquable moralité. Il n'en reste pas moins vrai que les lois sociales, suivant qu'elles sont bonnes ou mauvaises, contribuent à la moralisation ou à la démoralisation publique. Il reste incontestable que les partisans de la prohibition persistent à faire peser sur le commerce des spiritueux la responsabilité de presque tous les crimes qui se commettent dans les pays où ce commerce est autorisé, et à promettre une transformation et un relèvement des mœurs partout où leurs théories seront pratiquées. Nous pouvons donc légitimement prétendre que si la criminalité et l'ivrognerie sont moins répandus chez nous qu'ailleurs, notre Loi des liqueurs et son administration doivent en recevoir leur part de crédit.

(1) Premiers six mois. (2) Premiers six mois. (3) Premiers sept mois. (4) L'année finit le 31 mars. (5) Premiers six mois. (a) D'après recensement. (b) D'après Lovell. (c) Moyenns annuelle.

### Respectueusement dédié à "l'honorable" Joseph Edouard Caron, ministre, et mouchard

## Les Mouchards

Par JEAN-BERNARD  
(Service spécial à la "Presse")  
Paris, le 11 décembre 1924.

On avait dit, répété, que la police politique était supprimée, et que les mouchards, race néprisable mais nécessaire, étaient réservés pour la recherche des crimes et la poursuite des coquins. Cela, tous les ministres que j'ai connus depuis trente ans l'ont affirmé, soit à la Chambre, soit dans des conversations particulières. M. Louis Barthou, alors ministre de l'Intérieur, n'a-t-il pas déclaré il y a vingt ans, à la tribune, que désormais il n'y avait plus un seul dossier d'homme politique à la préfecture de police? Il avait été certainement de bonne foi. La

vérité est que dix ans après ces dossiers étaient tous intacts, et c'est à l'approche des Allemands, en 1914, que le préfet de police de l'époque, M. Hennion, fit détruire ces fameux documents. Depuis, on les a reconstitués avec tous les potins, tous les cancans, toutes les calomnies qui traînent après les hommes en vue. Médisances, calomnies, ragots de portières ou d'office, tout est précieusement recueilli, et M. Louis Barthou pourra s'assurer quand il le voudra, s'il en a la fantaisie, que son propre dossier est un des mieux fournis. On n'a ménagé ni la place ni les mensonges.

Il y trouvera notamment quelques conversations qu'il eut au téléphone avec celui-ci ou avec celui-là; car, comme plusieurs s'en sont plaints cette semaine, la fameuse "table d'écoute" fonctionne comme aux jours de M. Emile Combes, qui fut l'inventeur de ce mode d'espionnage abject. On l'avait supprimé avant la guerre, précisément sous le ministère dont M. Barthou était le chef; mais à la déclaration de guerre, on dut la rétablir, et rien n'était plus légitime que cette surveillance dans l'intérêt de la défense nationale. Mais, depuis, pourquoi l'aurait-on supprimé? On n'a pas eu le courage de le faire. On n'a pas eu le courage de le faire.

## GRAVES ACCUSATIONS

### UN ARTICLE DU "PROGRES DU GOLFE"

Depuis plusieurs semaines, le "Matin" de Montréal, sous la signature de son directeur M. Roger Maillet, porte, réitère et accumule contre la Commission des Liqueurs de Québec de graves et terribles accusations, qui se résument en celle-ci (textuel): "Nous accusons la Commission des Liqueurs d'être une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics."

L'accusation atteint du même coup, et directement, le gouvernement de Québec, car, ajoute le "Matin", "le gouvernement c'est la Commission, et la Commission c'est le gouvernement," pour le compte duquel la Commission des Liqueurs exerce son monopole et encaisse d'énormes recettes qui gonflent les surplus du Trésor provincial.

Or, le gouvernement c'est le premier-ministre et ses collègues du ministère, tous solidairement responsables. Le premier-ministre et les ministres sont membres, les principaux membres de la Chambre des Députés.

L'accusation formelle "d'être une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics," de vendre des produits de mauvaises qualités, répugnants, délétères, atteint et flétrit donc à la fois la Commission des Liqueurs, le gouvernement, le premier-ministre, les ministres et l'Assemblée Législative dont ils font partie.

Jusqu'à présent, ni la Commission, ni le gouvernement n'ont jugé à propos de se défendre, de confondre l'accusateur, de contester la valeur ou l'authenticité des documents qu'il dément et dont il poursuit la publication depuis quelque temps.

On feint d'ignorer ou de dédaigner les accusations. Elles sont cependant formelles, sérieuses, graves, très graves.

Il y a deux ans, John-H. Roberts, directeur de "l'Axe", fut arrêté sur les ordres du procureur-général sous la double accusation de libelle sédition et de violation des privilèges et immunités parlementaires. Pourquoi? Parce qu'il prétendait dans sa "Axe" qu'il existait depuis plusieurs mois des rumeurs accusant deux députés à la Législature d'être impliqués dans le crime de Saint-Sauveur, l'affaire Blanche Garneau.

Sous prétexte de venger non-seulement l'honneur des députés visés, mais la dignité de toute l'Assemblée des représentants du peuple, le premier-ministre fit voter par sa majorité docile une loi spéciale à l'effet de châtier l'audacieux journaliste d'un emprisonnement d'un an et, au surplus, tout journaliste qui, durant une session, ou vingt jours avant, ou vingt jours après, se permettrait de violer les privilèges parlementaires, notamment de publier des écrits diffamatoires contre tout député et tout conseiller législatif. Quelques jours après la passation de cette loi "spéciale", les Chambres se faisant justice condamnaient John-H. Roberts à un an d'incarcération.

Puis le gouvernement accorda une enquête royale sur les rumeurs que Roberts prétendait exister. En l'espèce, le journaliste n'avait parlé que de rumeurs et de deux députés, prétendument protégés par le gouvernement.

Dans le cas de la Commission des Liqueurs attaquée par le "Matin", il n'est pas question de rumeurs, ni de deux députés, mais d'accusations formelles, terribles, formidables, stupéfiantes contre le chef même du gouvernement, les membres solidaires de ce gouvernement, les membres les plus en vedette des deux Chambres: "Le gouvernement c'est la Commission et la Commission c'est le gouvernement", déclare expressément l'accusateur dans ses réquisitoires contre l'administration de la Commission.

Quelle sera en l'occurrence, l'attitude de M. Taschereau et de ses collègues devant les attaques du "Matin"? Mettront-ils en application, lors de la prochaine session qui doit s'ouvrir bientôt, la loi 1922, qui permet d'emprisonner durant un an tout journaliste qui viole les privilèges et immunités de la Chambre et de chaque député qui en fait partie? Feront-ils arrêter M. Roger Maillet? Le feront-ils comparaître à la barre, pour donner les preuves de ses avancées, pour produire les documents qu'il a en sa possession? Le condamneront-ils aux fers... comme Roberts? Accorderont-ils ensuite l'enquête royale qui s'impose, dans les circonstances, sur l'administration ténébreuse de la Commission des Liqueurs, à laquelle le premier-ministre a solennellement lié son sort et celui de son ministère en lui donnant le jour?

L'affaire Roberts a créé un précédent, et ce précédent ne peut être que logiquement suivi par le gouvernement dans l'affaire... Maillet. Le public a droit de savoir si oui ou non, les vins et spiritueux que lui vend l'Etat sont "absolument irréprochables" ou de "la" poison, et si c'est bien le cas que la Régie l'exploite et le vole basement.

FLIC.

de qui? On ne s'en sert qu'à l'occasion des conversations politiques. A peine avez-vous prononcé le nom d'un politicien en vue que vous sentez un délice, le courant devient moiré; et à même un petit grésillement caractéristique; vous êtes branché avec un poste central, ou un employé au service de la police écoute ce que vous dites et en dresse un rapport, qui est adressé en double exemplaire à la préfecture de police et à la Sûreté générale. Cela se produit de façon continue.

J'en parlais hier à un ministre, qui, le plus candide du monde, me répondit: "Sur ma parole, je ne sais pas ce que vous voulez dire."

Pourquoi douter de la parole d'un ministre, quand il n'est pas intéressé à nier? Cependant, le policier qui est en permanence à la "table d'écoute", pour qui travaille-t-il? Qui le commande et qui le paie? Les députés ne sont vraiment pas très curieux; sans cela, ils s'informeront!

Tous les gouvernements passés se sont servis de moyens d'informations du même genre, et s'ils n'usaient pas de la "table d'écoute", c'est que le téléphone n'existait pas. Ils y suppléaient par l'espionnage mondain, auquel ils employaient surtout des femmes du monde dévoyées.

Dans un de ses derniers articles de "La Dépêche", de Toulouse, M. Huc, le directeur, qui fut autrefois secrétaire général du ministre de l'Intérieur, ou quelque chose d'approchant, écrit: "Si l'on pouvait fouiller les papiers du vieux Decazes, on y retrouverait une étrange correspondance. Elle est signée de la belle Hamelin, qui sous l'Empire était célèbre. Celle-ci recevait des subsides qu'il lui plaisait d'attribuer à l'affection personnelle du vieux duc. Elle lui envoyait en échange des notes quotidiennes sur le monde bonapartiste."

La correspondance de Decazes, dont on a beaucoup parlé, si on avait pu la consulter, quelle mine d'anecdotes! Je m'en suis informé auprès de M. Huc, qui l'a eue en mains, et il veut bien me répondre: "Les papiers dont j'ai parlé ne sont ni aux Archives ni publiés. Ils doivent être

## Les Aventures d'une Evaporée

### A toute vapeur....

### LES KOULAGES DE LA KOMMISSION

- 11 janvier 1923
- 60 galls. American Rye.
  - 7 galls. Demarara Rum 40. O. P.
  - 6 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
  - 2 gall. Pellisson old Rochelle.
  - 1/2 mixed Brandy 47.8. U. P.
  - 12 1/2 galls. Gomez Brandy Proof.
  - 12 1/2 galls. Barrand Brandy Proof.
  - 2 galls. Commandon Brandy Proof.
- (1) Shortage on 50 brls., partly due to absorption by charcoal found in each barrel and is recovered by grogging operation. This lot is a part of shipment of Sept. 21, 1922.
- (2) Shortage on 1 puncheon (96 galls.)
- (3) 2 brls. (74 1/2 galls.). Since May 7, 1921.
- (4) 1 brl. (33 1/2 galls.). Since Aug. 1921.
- (5) 1 brl. (29 1/2 galls.). Since Oct. 1922.

- 16 janvier 1923.
- 60 1/2 galls. American Rye.
- Shortage on 50 barrels partly due to absorption by charcoal found in each barrel, and is recovered by grogging operation. This lot is the first part of shipment of Oct. 7th, 1922.
- 26 janvier 1923
- 1 1/2 galls. Godet Brandy Proof.
- 10 galls. Gomez.
- 12 galls. Pellisson.
- Shortage found by official gauger on:
- 2 1/2 casks (45 1/2 galls.)
  - 4 casks (116 galls.)
  - 4 Hhds. (223 galls.)
- These goods were received in bond from wholesale vendor and were stored at international warehouse.

- 1er février 1923
- 3 1/2 galls. R. Gomez Brandy Proof.
  - 19 galls. A. Deleyto.
  - 9 1/2 galls. Godet Frères.
- Shortage found by official gauger:
- on 2 1/2 casks (62 1/2 galls.)
  - on 5 casks (134 galls.)
  - on 5 barrels (179 1/2 galls.)
- These goods were stored in bond at International Warehouse.

- 3 février 1923
- 18 1/2 galls. Pellisson Brandy Proof.
  - 9 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
  - 36 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
- Shortage found by official gauger:
- on 6 hhd. (336 galls.)
  - on 2 puncheons (192 galls.)
  - on 4 casks (138 galls.)
- Oct. 1921 leakage in bond 23 galls. In bond at International Warehouse.

- 7 février 1923
- 7 galls. Grog 19 p.c.
  - 12 galls. Alcohol received in very bad condition on Jan. 22, 1923, as per report made by official gauger.
  - 6 galls. Grog 14 p.c.
- Shortage found by official gauger:
- on 1 puncheon (159 galls.)
  - on 1 puncheon (116 galls.)
  - on 1 puncheon (110 galls.)
- These goods were stored at International Warehouse since Aug. 1922.

- 15 février 1923
- 5 1/2 galls. Cuban Rum 35. O. P.
  - 44 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
  - 59 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
- Shortage found by official gauger:
- on 1 puncheon (96 galls.) from May, 1921.
  - on 1 puncheon (289 galls.) from May, 1921.
  - on 12 brls. (457 1/2 galls.) from May, 1921.
- These goods were stored in bond at International Warehouse.

- 17 février 1923
- 6 1/2 galls. Alcohol Walker's 65 O. P.
- Shortage found on 21 brls. (938.8 galls.) Ex lot Walker's Alcohol received in very bad condition on Jan. 22, 1923, as per report made by official gauger.
- 9 1/2 galls. Alcohol Walker's 65 O. P.
- Shortage found on 20 brls. (840.9 galls.). Ex lot Walker's Alcohol received in very bad condition on Jan. 22, 1923, as per report made by official gauger.

- 20 février 1923. Form 50.
- 6 1/2 galls. Demarara Rum 40. O. P.
- 9 galls. Demarara Rum 40. O. P.
- Shortage found by official gauger on 1 puncheon (96 galls.)
- 3 barrels (110 galls.)
- These barrels were stored in bond at International Warehouse since May, 1921.
- (A suivre)

### VERS LES SURPLUS

### NOUVELLE AGREABLE ...

#### Un emprunt de \$839,000

Québec, 30. — Le Conseil des ministres ce matin, a reçu des soumissions pour un emprunt de \$839,000 à 4-1/2 pour cent, trente ans.

Cet emprunt serait effectué en juin prochain et ce argent sera employé par la Commission des Eaux Courantes pour payer les avances faites sur le fonds consacré de la province pour la construction du barrage de la Loure.

L'emprunt a été donné en fiducie à la National City, à la Banque de Montréal et à la Hanson Bros. au taux de 98.03, ce qui équivaut à un intérêt de 4.64.

### LA RESURRECTION DES MOMIES

#### Un branle-bas à l'Ecole Littéraire ?

L'ECOLE LITTÉRAIRE tiendra une séance plénière au Cercle universitaire, 191, rue Saint-Hubert, le jeudi 15 janvier prochain. On y proposera, discutera, votera des amendements à la constitution. On y considérera comme se désintéressant de l'ECOLE les membres qui n'assisteront pas sans donner de leur absence une raison motivée par écrit, et l'ECOLE se réserve le droit de prononcer ultérieurement sur leur exclusion. On y procédera aussi aux élections des officiers pour l'année 1925.

### MONARCHIE ABSOLUE

M. Taschereau continue à pratiquer la déloyauté contre notre parti. ....

Pour essayer de détruire ce parti, nos adversaires ont pratiqué la démagogie et font appel aux préjugés; ils se sont servis de leurs plus beaux trésors pour chanter leur ode au peuple, leur amour à l'ouvrier, leur tendresse au cultivateur et leur haine au riche. Ils ont emprunté et usé tous les grands mots des révolutionnaires et, finalement, la vérité découvre que ces grands démocrates sont des directeurs, et des profiteurs de grosses corporations financières, de trusts accapareurs; que ces grands amis du peuple pratiquent la monarchie absolue, croyant leur couronne légitime de leur royale famille vivant de privilège, et d'où les plus plats courtisans soutirent des faveurs inavouables. Il n'y a rien de libéral ou de conservateur dans cette organisation composée de vieux rouges et de mauvais conservateurs trop après aux honneurs et au butin pour supporter avec esprit de sacrifice les revers de leur vrai parti.

Arthur SAUVE,  
à Montréal, le 10 décembre 1924.

encore aux mains de la famille. Ils en étaient sortis un moment il y a une quar